



Le Département VOUS aide à réduire votre consommation d'énergie.

AVANT TOUT!



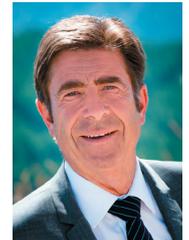
La transition énergétique est un des axes majeurs de la politique GREEN Deal que j'ai lancée en 2017 sur le territoire maralpin pour lutter contre le dérèglement climatique. Cette transition énergétique implique notamment la réduction de notre consommation d'énergie et plus particulièrement la rénovation énergétique des bâtiments.

De nombreux dispositifs sont mis en place pour inciter les habitants à réaliser des travaux d'isolation et de changement de chaudière. Cependant, il est difficile pour un propriétaire d'y voir clair dans l'ensemble de ces aides.

C'est la raison pour laquelle, afin d'aider les propriétaires et les syndicats de copropriété à faire les bons choix et à bénéficier des meilleures aides possibles, le Département des Alpes-Maritimes lance le guichet unique « Confort Energie 06 ». Ce service personnalisé d'information et d'assistance technique, administrative et financière, est accessible sans condition.

Pour aller plus loin, j'ai par ailleurs décidé de mettre en place une aide financière départementale cumulable pour la réalisation d'audits et de travaux de rénovation énergétique.

Le Département des Alpes-Maritimes est à vos côtés pour améliorer votre qualité de vie, tout en préservant notre environnement. »



CHARLES ANGE GINESY

Président du Département des Alpes-Maritimes



Vous êtes propriétaires d'un logement dans les Alpes-Maritimes et vous souhaitez :

- Faire des économies d'énergie ?
- Connaître les aides financières auxquelles vous avez droit ?
- Des réponses techniques sur la rénovation énergétique ?
- Réaliser un audit énergétique ?
- Un conseil sur un devis ?
- Être accompagné dans la réalisation de vos travaux ?



Le Département des Alpes-Maritimes vous aide jusqu'à 12 700 € et vous accompagne dans vos démarches :**

100 % de prise en charge

du montant de la prestation de montage et de suivi de votre dossier (assistance à maîtrise d'ouvrage)*

Jusqu'à 700 €

d'aide sur le montant de l'audit énergétique

Jusqu'à 11 200 €

d'aide sur le montant de vos travaux**

*si prestataire choisi par le Département, sinon, jusqu'à 800 € d'aides pour un prestataire de votre choix, sous conditions de ressources.

** sous conditions de ressources.

Dispositif SARE financé avec l'aide de :



Partenaires professionnels :



Syndics de copropriété

Le Département vous verse jusqu'à 12 000 € la rénovation énergétique d'une copropriété.



Syndics de copropriété, vous souhaitez faire bénéficier vos copropriétés d'un meilleur confort énergétique ?

Nos techniciens du guichet Confort Energie 06 vous aident à faire les bons choix et à bénéficier des meilleures aides possibles. Le guichet Confort Energie 06 est un service qui vous informe et vous accompagne sur le plan technique, administratif et financier pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Pourquoi contacter le guichet unique d'information ?

- ✓ Je voudrais que les copropriétés dont j'ai la gestion **bénéficient d'un meilleur confort énergétique** mais je ne sais pas quels travaux effectuer pour y remédier ;
- ✓ Je voudrais faire **des travaux d'isolation ou changer la chaudière** dans certaines copropriétés ;
- ✓ Je ne connais pas **les aides auxquelles les copropriétés ont droit** pour réaliser ces travaux ;
- ✓ Je reçois des **propositions de travaux de rénovation énergétique** bien différentes mais je ne sais pas comment les répartir.

A quoi ai-je accès ?

- ✓ **Aux conseils de techniciens indépendants** pour m'accompagner dans l'analyse technique et financière de ma demande ;
- ✓ **A une aide** financière à la réalisation des diagnostics énergétiques, réalisés par des entreprises labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pouvant aller **jusqu'à 4000 euros** ;
- ✓ **A l'accompagnement pour la réalisation des travaux** (Assistance à maîtrise d'ouvrage) : explication des diagnostics, conseil dans le choix des entreprises, analyse des devis, accompagnement dans la signature des contrats, visite sur site. La prestation, réalisée par les entreprises de mon choix, peut bénéficier d'une subvention allant **jusqu'à 8000 euros**.



Professionnels

Le Département vous accompagne dans la rénovation énergétique de vos locaux.*

Financement de votre bilan énergétique

* Inférieurs à 1000 m²

Vous êtes chef d'entreprise, commerçant, artisan, hôtelier, profession libérale et vos locaux ont une surface inférieure à 1000 mètres carrés ?

Contactez **la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur** ou **la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** qui disposent de techniciens FAIRE pour vous apporter des conseils et des informations sur la rénovation énergétique de vos locaux professionnels.

A quoi ai-je accès ?

- ✓ **un bilan énergétique** de mes locaux et de mon activité et qui me **proposera des actions à réaliser** pour faire des économies et me conseillera sur les financements possibles ;
- ✓ **À la gratuité** dans ces étapes de conseil et de bilan qui sont réalisées par la CCI et la CMAR **et financées à 100 % par le Département**.

Contact CCI : ☎ 0800.422.222 ✉ energie@cote-azur.cci.fr

Contact CMAR : ☎ 04.93.14.24.67 ✉ sare06@cmar-paca.fr



Plus d'informations :

Le guichet unique gratuit d'information et d'assistance du Département.

✉ confortenergie06@departement06.fr

OU

Plus d'informations dans la "rubrique logement" sur : www.departement06.fr

🐦 #AlpesMaritimes

📷 DEPARTEMENT06

0 800 037 016

Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

UN DISPOSITIF POUR
VOUS
AVANT
TOUS!
PAR LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES